



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Arras, le 31 août 2020

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Mesdames et Messieurs les Maires du département  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'établissements publics  
de coopération intercommunale du Pas-de-Calais

**OBJET** : Synthèse annuelle des observations relevées au titre du contrôle de légalité et budgétaire.

**P.J.** : Synthèse annuelle 2019

J'ai le plaisir de vous adresser la synthèse des observations les plus fréquemment relevées à l'occasion du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire en 2019. Vous y trouverez, pour chaque grande thématique, un bilan synthétique de l'activité des services en charge du contrôle et la liste des principaux points de droit qui ont fait l'objet d'observations.

Pour vous aider dans la rédaction de vos actes, vous pouvez utilement consulter le site internet de la préfecture, à l'adresse <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/>, à la page *politiques publiques / espace collectivités territoriales*, ainsi que le portail de l'État au service des collectivités locales, à l'adresse <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>. Bien entendu, la direction de la Citoyenneté et de la Légalité et les sous-préfectures se tiennent également à votre disposition pour tout renseignement.

Enfin je vous rappelle que vous avez la faculté de transmettre vos actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire via l'outil informatique ACTES. Il permet d'envoyer rapidement vos documents en sous-préfecture ou préfecture et de les rendre ainsi exécutoires dans un délai très bref.

Le Préfet,

Louis LE FRANC

